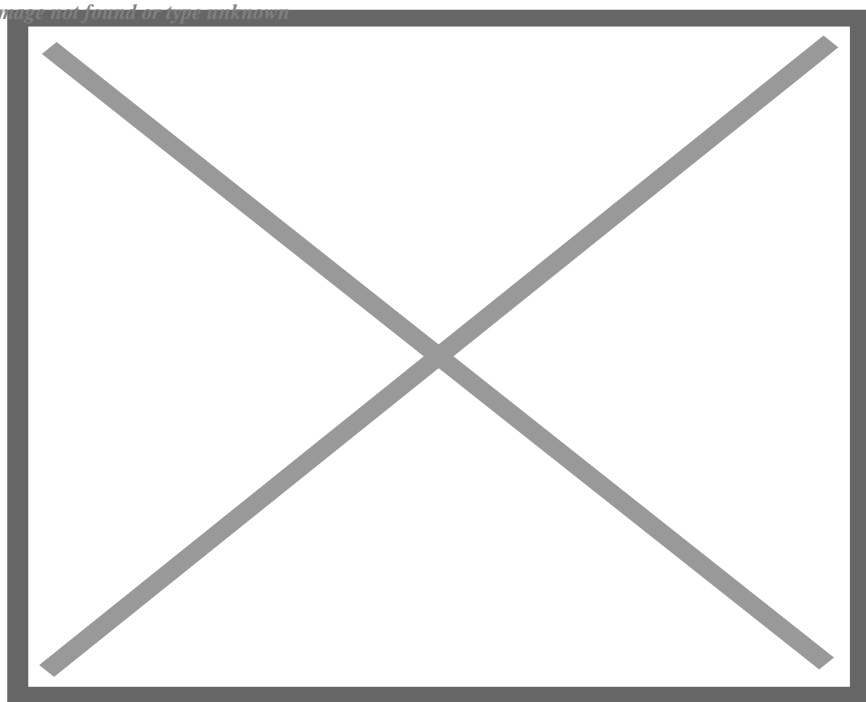


Cuba réaffirme sa politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains

Image not found or type unknown



La Havane, 15 août (RCH) Cuba a réitéré ce mardi sa politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de traite des êtres humains, ainsi que la continuité des actions visant à prévenir et à combattre ce fléau et les crimes qui y sont associés.

Le rapport national de Cuba sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes pour l'année 2022, publié ce jour par le ministère des affaires étrangères de l'île, précise qu'un plan d'action national sera mis en œuvre au cours de cette période, jusqu'en 2024, afin de coordonner les actions de l'État et des organisations de la société civile.

Le texte ajoute que les différents acteurs gouvernementaux impliqués maintiennent la formation comme l'un des éléments essentiels pour augmenter la perception du risque.

De même, les actions de coopération et l'échange opportun d'informations avec les organisations internationales, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le système des Nations Unies et les organismes homologues dans les pays régionaux et européens se poursuivent, afin de garantir une réponse efficace.

Comme exemple de cette coopération, le texte mentionne la coopération entre le ministère de l'intérieur de l'île et Interpol pour détecter l'utilisation des réseaux sociaux dans la commission éventuelle de crimes liés à la pornographie infantile et à l'abus sexuel de mineurs.

Le texte ajoute que l'année précédente, une attention particulière a été maintenue pour les victimes de la traite identifiées dans le rapport précédent, ainsi que pour les personnes en situation de plus grande vulnérabilité, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Au cours de la période concernée, six affaires ont été jugées pour des crimes présentant des caractéristiques typiques de la traite des personnes. Ce chiffre, souligne le rapport, montre la faible incidence de ce crime sur le territoire national.

Le rapport ajoute que six victimes ont été identifiées, dont cinq filles mineures et une femme. Les sanctions pénales encourues par les auteurs sont de l'ordre de cinq à quinze ans d'emprisonnement.

Le ministère des Affaires étrangères souligne dans le rapport que les actions conjointes des entités étatiques et des organisations de la société civile constituent un pilier de la prévention de ce fléau ; en outre, les différents instruments juridiques en vigueur dans le pays permettent la prévention et la confrontation.

Il existe trois centres de protection des enfants et des adolescents dans les villes de La Havane, Santiago de Cuba et Santa Clara, qui sont dotés d'équipes multidisciplinaires hautement qualifiées.

Plus de 7000 actions ont été menées pour protéger les mineurs, afin d'éviter qu'ils ne soient victimes d'abus sexuels.

Le texte conclut que les actions conjointes et les résultats obtenus par les différentes entités du gouvernement et de la société civile démontrent la volonté de Cuba de maintenir une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains dans toutes ses manifestations et la volonté de coopérer avec tous les pays et organisations internationales.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/331428-cuba-reaffirme-sa-politique-de-tolerance-zero-a-legend-de-la-traite-des-etres-humains>



Radio Habana Cuba